

## **SEANCE DU 16 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le 16 du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marc FRAICHE, Maire

Présents: MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, JOUGUET, LAFINEUSE, BENTEJAC, BERGADIEU, CARNELOS, ZANELLO.

Absent : M. JALLON, Mme GRANCHAMP-FRAICHE.

Absents excusés : M. LAOUÉ ayant donné pouvoir à Mme BERGADIEU, M. PITOUX ayant donné pouvoir à M. FRAICHE, M. ROUZIÉ ayant donné pouvoir à M. MALIRAT.

Secrétaire de séance: M. MORALES

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Adaptation / accessibilité des ERP
- Création Maison d'Assistants Maternelles / Epicerie
- Signalétique
- Tarification écoles / Groupe de travail du SIVOS TAP
- Maison des associations
- PCS
- Classement parcelles domaine public
- Emprunt immeuble Litzelmann
- Questions diverses

### **ADAPTATION / ACCESSIBILITÉ DES ERP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est tenue d'établir un document recensant les besoins d'adaptabilité sur les bâtiments recevant du public avant le 27 septembre 2015.

Au niveau de la Communauté de Communes, trois communes ont entamé des démarches. La Communauté de Communes va engager la recherche d'un bureau d'études pour effectuer ces démarches auprès de toutes les communes.

### **CREATION MAM / Epicerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre assistantes maternelles (deux assistantes de Blagnac, une de Morizes et une de Fontet) souhaiteraient créer une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) dans la maison Flores. Il est nécessaire de faire des travaux dans ce bâtiment, mais la question est de savoir quelle en sera la destination enfin de faire les travaux de rénovation adaptés, maison d'habitation ou MAM. Pour l'un ou l'autre des projets, le coût et les travaux de l'aménagement seront les mêmes, en effet, l'aménagement du bâtiment pour une MAM sera le même que pour un logement classique, et il sera facile de louer le bâtiment comme logement si le projet de MAM devait s'arrêter.

La MAM fonctionnerait sous un statut d'association loi 1901.

Il faudrait éventuellement faire appel à un architecte pour aider à finaliser ce projet qui pourrait mettre jusqu'à un an et demi avant de voir le jour (montage dossiers subventions etc...)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour la création d'une épicerie sur la commune par une personne de Noailac, éventuellement dans l'immeuble Litzelmann dont la commune vient de faire l'acquisition.

Le Conseil Municipal souhaite rencontrer cette personne afin d'avoir des précisions sur le projet et les éventuels services proposés.

## **SIGNALETIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de panneaux signalétiques complémentaires, notamment concernant la boulangerie Arbouin, à plusieurs endroits de la commune.

La toiletteuse pour chiens s'est manifestée pour bénéficier elle aussi de cette signalétique, mais le projet est terminé et il sera difficile de répondre favorablement à sa demande.

## **TARIFICATION ECOLES – GROUPE TRAVAIL SIVOS**

Monsieur le Maire rappelle que le périscolaire, trop coûteux, a été arrêté, entraînant la nécessité de réorganiser l'accueil des enfants hors temps scolaire.

En ne demandant plus l'aide financière de la CAF, nous ne sommes plus soumis à un taux d'encadrement. Un seul animateur peut encadrer 10 ou 20 enfants.

Le SIVOS décide de faire une heure de TAP gratuite de 15h15 à 16h15, suivie d'une garderie payante jusqu'à 18h30.

Une garderie sera également assurée le matin de 07h30 à 08h30.

## **MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental aide les communes dans le cadre de réalisation de maisons des associations (subvention de 25 % plafonnée à 100 000 euros).

Il y aurait un réel intérêt à faire une telle structure sur le site de la base nautique, la commune étant régulièrement sollicitée pour l'organisation de séminaires, mariages etc...

Le Conseil Municipal décide de réfléchir à la faisabilité d'un tel projet.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Conseil Municipal décide de remettre à jour le PCS de la commune. Un groupe de travail composé de Valérie BERGADIEU, Anne-Marie BENTEJAC, Rémy LAFINEUSE, Odile FRANCESCET et Jean-Marc FRAICHE est créé afin de réactualiser l'ancien PCS en vigueur.

## **CLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE AU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines parcelles privées de la commune de Fontet sont affectées à l'usage privé depuis de nombreuses années. Ces parcelles sont cadastrées section ZO n° 5 et 80 et section ZA n° 13, 20, 77 et 79.

Afin de régulariser cette situation il est proposé au Conseil Municipal de classer dans le domaine public communal ces parcelles affectées à un usage public et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant. Ce projet de classement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte, ni de circulation de la voie, il est dispensé d'enquête publique préalable.

Ce classement permettra, dans le cadre du transfert de la voirie communale VC 12 à la Communauté de Communes, de réaliser les aménagements nécessaires, notamment la création de fossés permettant l'évacuation des eaux, et par conséquent une meilleure stabilité de la bande de roulement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section ZO n° 5 et 80 et section ZA n° 13, 20, 77 et 79 à usage public de voirie communale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

## **EMPRUNT IMMEUBLE LITZELMANN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de l'immeuble Litzelmann dont le coût total s'élève à 90 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

**APPROUVE** à l'unanimité dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

\* Autofinancement : 30 000 €

\* Emprunt à contracter par la Collectivité : 60 000 €

SOIT AU TOTAL : 90 000 €

**DECIDE** de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

\* Montant : 60 000 €

\* Taux fixe réel : 2.15 %

\* Taux recalculé : 1.90 % si la première échéance intervient 30 jours après la réalisation

*Sinon, le taux sera recalculé en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance*

\* Durée : 15 ans

\* Échéance : 4 630.99 € si la première échéance intervient 30 jours après la réalisation

*Sinon, l'échéance sera recalculée en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance*

\* Frais de dossier : 70 €

## **DIVERS**

### TAXE DE SÉJOUR

La loi de finances a instauré une nouvelle taxe de séjour sur les aires de camping-cars et les ports de plaisance.

La taxe de séjour se paye normalement à la personne mais, après négociation avec la Communauté de Communes, le paiement s'effectuera sous forme de forfait.

Elle doit être reversée à la Communauté de Communes.

La question est de savoir comment répartir cette taxe à Fontet : augmenter le tarif ou l'absorber dans le tarif actuel.

Le Conseil Municipal décide de laisser le tarif en vigueur jusqu'à la fin de l'année et de conserver le même tarif auquel se rajoutera le montant de la taxe l'année prochaine.

### COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner deux représentants de la commune au sein de la commission locale des charges transférées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Marc FRAICHE comme titulaire et Monsieur Jean-Pierre MALIRAT comme suppléant.

### ANIMATION ETRENNES

Madame Chrystelle CARNELOS se porte volontaire pour l'organisation de cette manifestation qui consiste en un spectacle et un goûter qui réunit les enfants et les aînés du village. La date est arrêtée au samedi 16 janvier 2016.

Monsieur Yannick ROUZIE sera contacté afin qu'il propose des menus, et la boulangerie ARBOUIN sera sollicitée pour les galettes des rois.

### WIFI BASE NAUTIQUE

Un projet d'installation d'accès à internet en wifi est proposé en partenariat avec l'OTEM.

Les frais s'élèveraient à 35 euros pour l'acquisition d'une borne spéciale, ainsi qu'un abonnement à 9,90 euros par mois pour les services inhérents à cette borne et 29,90 euros par mois pour l'accès à internet.

Le Conseil Municipal s'interroge sur les problèmes de portée du signal et de la possibilité de l'étendre au port et à l'aire de camping-cars.

Accord pour signature des documents et installation du wifi au pavillon de la base de loisirs.

### INAUGURATION CAB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait d'inaugurer la CAB pendant les Journées du Patrimoine si possible, suivant la disponibilité du Président du Conseil Départemental, de Madame la Députée, de Monsieur le Sous-Préfet de Langon et des conseillers départementaux.

USTOM

Monsieur Sébastien ZANELLO signale un problème de collecte sur le lieu-dit Bois-Majou. L'USTOM doit en être informée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée